

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A KALEMIE

I. INTRODUCTION

En exécution des Ordres de mission n°014/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025 et n°46/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025, deux experts membres du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC ont été désignés pour effectuer une mission à Kalemie, dans la province du Tanganyika. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023 et vise à préparer un rapport thématique portant sur *l'évaluation du niveau de réalisation du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN)* au regard des recettes de la redevance minière calculées par les Divisions des Mines.

Les experts en charge de cette mission sont :

- **Monsieur Alvin Mambele**, Expert Second chargé de la collecte et analyse des données ainsi que de la gestion informatique,
- **Monsieur Dieudonné Lukoji**, Expert Second en Communication.

1. **Objets de la mission** : Contacter et obtenir de la Division des Mines de Tanganyika, les données sur la redevance minière constatée et liquidée de juillet 2018 à Mars 2025 en vue d'élaborer un rapport thématique ITIE sur l'évaluation du niveau de réalisation du FOMIN.

2. **Période de la mission** : du 07 au 14 avril 2025, soit 7 jours.

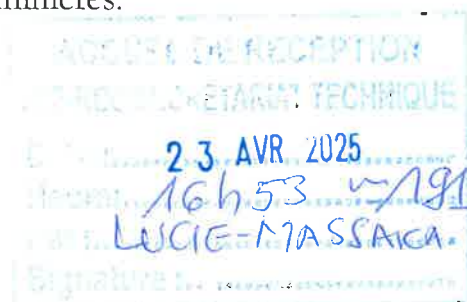
II. OBJECTIFS

- Lancer officiellement l'atelier de sensibilisation et de collecte des données nécessaires à l'évaluation du FOMIN ;
- Préparer les administrations provinciales, notamment la Division des Mines, les régies financières à la collecte des données requises ;
- Présenter les exigences de la Norme ITIE 2023 liées à la transparence des flux financiers et à la traçabilité des recettes minières.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suit :

- **Lundi 07 avril 2025** : Arrivé à Lubumbashi
- **Mardi 08 avril 2025** : Arrivé à Kalemie
- **Mercredi 09 avril 2025** : Présentation des civilités, élaboration et la transmission des invitations à toutes les parties prenantes clés (Ministère Provinciale des Mines, Ministère Provincial des Finances, Divisions des Mines, DGRAD, FOMIN, entreprises minières, OSC...) en vue de la tenue de l'atelier.



- **Jeudi 10 avril 2025** : Début de l'atelier. Monsieur Alvin Mambele, après les mots de bienvenue de l'ITIE-RDC, a introduit la session en présentant un bref aperçu de l'ITIE, en détaillant sa mission de promotion de la transparence dans la gestion des ressources extractives, en expliquant la chaîne de valeur du secteur, puis en exposant les principes fondamentaux de la Norme ITIE, notamment son rôle dans le renforcement de la redevabilité et du dialogue multipartite.

Il a en outre exposé les quatre réformes clés de la NORME ITIE 2023 portant sur :

- **La lutte anticorruption**, avec la divulgation obligatoire des législations sectorielles et l'analyse des écarts dans les pratiques d'octroi de licences.
 - **La transition énergétique**, via le suivi des impacts économiques des politiques extractives dans un contexte de demande accrue en minéraux critiques.
 - **Le genre et les questions socio-environnementales**, promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions.
 - **Recouvrement des recettes**, Contrôle accru des recettes non fiscales (redevances, etc.) et de leur affectation budgétaire. Déclaration détaillée des revenus par société et par projet, y compris pour les petites entreprises.
- **Vendredi 11 avril 2025** : La deuxième journée a été consacrée au Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), avec un programme structuré en deux temps :
 1. Présentation introductive du FOMIN, incluant sa finalité, ses mécanismes de financement.
 2. Exposé détaillé de son cadre légal, mettant l'accent sur :
 - Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant le Code minier : introduction du FOMIN financé à hauteur de 10 % de la redevance minière
 - Décret n°19/17 du 25 novembre 2019 : création de l'établissement public FOMIN, organisation et missions
 - Ordonnance n°21/094 du 03 décembre 2021 : désignation des animateurs du FOMIN
 - Décret N°23/32 du 26 août 2023 : modalités de recouvrement et de répartition de la redevance minière
- **Samedi 12 avril 2025** : Collecte des données auprès des entités concernées.
 - **Lundi 14 avril 2025** : Fin de mission et rédaction du rapport.

Défis et contraintes identifiés

Les participants, dans les échanges, ont fait état d'un certain nombre de défis structurels entravant l'efficacité du mécanisme de collecte des données :

1. Traçabilité déficiente des revenus affectés au FOMIN
2. Manque de clarté sur les entreprises assujetties au paiement de la redevance minière
3. Absence de mécanismes pour la reddition des comptes sur les fonds collectés avant 2022
4. Faible niveau de digitalisation des processus de collecte et de traitement des données
5. Insuffisance de coordination entre les entités impliquées (FOMIN, DGRAD, Trésor, Divisions des Mines)

Données attendues

Les experts ont précisé la nature des données à collecter, selon deux volets principaux :

- 1. Pour les entreprises minières**
 - Montant des redevances payées à l'État (central, provincial, local)
 - Montant versé spécifiquement au FOMIN et au FONAREV
 - Données de contexte (volumes de production, exportation, propriétaires effectifs, etc.)
- 2. Pour les entités publiques**
 - Liste actualisée des entreprises minières assujetties à la redevance minière
 - Montant ordonnancé et liquidé par l'administration
 - Paiements reçus et retracés au bénéfice du FOMIN

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

R.A.S

V.SUGGESTION

- Renforcer le plaidoyer auprès des autorités provinciales pour la systématisation de la remontée des données fiscales minières
- Organiser des sessions de renforcement des capacités en lien avec les exigences de la Norme ITIE et le reporting des flux financiers
- Appuyer la mise en place d'une plateforme locale d'échange entre administrations, OSC et entreprises minières
- Suivre de manière continue les progrès dans la collecte, la publication et l'utilisation des données du FOMIN

Fait à Kinshasa, le 14 avril 2025

Pour la mission

Alvin MAMBELE

Expert Technique Second en Charge de la Collecte
et analyse des données ainsi que la gestion
Informatique à l'ITIE-RDC

Annexes :

- Ordres de mission (2).
- GoPass & Bording Pass(4)

ORDRE DE MISSION N° 14.../COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

La personne dont les nom et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle dans la **Province de Tanganyika**.

Il s'agit de :

Nom	Fonction
M. Alvin MAMBELE MIAKO	Expert Second en Charge de l'Analyse et Collecte des Données, et Gestion Informatique.

Objet de la mission : Contacter et obtenir de la Division des Mines de Tanganyika, les données sur la redevance minière constatée et liquidée de Juillet 2018 à Mars 2025 en vue d'élaborer un Rapport thématique ITIE sur l'évaluation du niveau de réalisation du FOMIN.

Durée de la mission : 09 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi – Kalemie – Lubumbashi – Kinshasa

Moyen de transport : Avion

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le 27 MARS 2025

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

ORDRE DE MISSION N°... D.46 /COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

La personne dont les nom et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle dans la **Province de Tanganyika**.

Il s'agit de :

Nom	Fonction
M. Dieudonné LUKOJI NSUNZU	Expert Second en Charge de la Communication

Objet de la mission : Contacter et obtenir de la Division des Mines de Tanganyika, les données sur la redevance minière constatée et liquidée de Juillet 2018 à Mars 2025 en vue d'élaborer un Rapport thématique ITIE sur l'évaluation du niveau de réalisation du FOMIN.

Durée de la mission : 07 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Lubumbashi – Kalemie et retour

Moyen de transport : Avion

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

Jean-Jacques KAYEMBE MUBWANKOLO

[Signature]
KAYEMBE MUBWANKOLO

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



COZ-RO-JU

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 576167

13447/24/N

VALEUR : \$ 10

VOL N° : DATE 15/04/20

COMPAGNIE AÉRIENNE : AIR FAST

NOM DU PASSAGER : LUKOJI

SEXE : M ☒ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART : KIN

Contrôleur B

Signature Compagnie & Cachet

NATIONAL

PASSENGER NAME

Mr. D. DOUNEE

AIR FAST CONGO

DESTINATION

SEAT

FIM-73M



PASSENGER NAME

lukoji

CARTE
D'EMBARQUEMENT
AIR FAST CONGO



PASSENGER

TSE

SITE : RAIRANK LUKOJI
Taux de perception d'embarquement
local dans les avions - Vols Nat
ionaux
Tarif : Nationaux
Taux : 5.00 USD

Nom du passager : Lukoji
Sexe : Masculin
Compagnie nationale : AIR FAST CO
NGO
Vol N° :
Date : 08-04-2025 07:51:40

TK17440988060

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



COZ-RO-JU

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 584783

13447/24/N

VALEUR : \$ 10

VOL N° : DATE 15/04/20

COMPAGNIE AÉRIENNE : AIR FAST

NOM DU PASSAGER : LUKOJI

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART : KIN

Contrôleur B

Signature Compagnie & Cachet

NATIONAL



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU TANGANYIKA
MINISTRE DES FINANCES, ECONOMIE, COMMERCE ET LUTTE CONTRE LE COULAGE DE RECETTES
DIRECTION GENERALE DES RECETTES DU TANGANYIKA

QUITTANCE ACQUIS LIBÉRATOIRE N° TANG 022160



Nous soussignés Direction des Recettes du Tanganyika (DGR-TANG), Attestons avoir encaissé le paiement en faveur du trésor public provincial
écrivant les détails ci-après :
Assujetti : LUKOJI
Numéro de la note de perception/taxation :
Montant encaissé : * En chiffres : \$
* En lettres :

Banque bénéficiaire :

RAIRANK

Numéro de compte :

Mode de paiement :

Nature de l'imposition payée : TAXE STATISTIQUE

Noms et Signature du Recev. le 15/04/2025

A. KAB. MUB. Le 15/04/2025




TRUST MERCHANT BANK S.A.

PASSENGER NAME
 Alvin

**CARTE
D'EMBARQUEMENT
AIR FAST CONGO**

PASSAGER




TSE

SITE : RAHBANK Luano
 Taxe statistique d'embarquement
 local dans les avions - Vols Nat
 ionaux
 Tarif : Nationaux
 Taux : 5.00 USD

Nom du passager: Alvin
 Sexe: Masculin
 Compagnie nationale: AIR FAST CO
 NGO
 Vol N° :
 Date: 08-04-2025 07:51:03

TK17411098658473




4087
 100AUX
 Del
 VNR
 100AUX
 15:26




RE
 4087
 100AUX
 Del
 VNR
 100AUX
 15:26

République Démocratique du Congo
 RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



I.D.E.F.
GO-PASS

N° 612447 /3447/24/N

VALEUR : \$ 10

VOL N° : DATE : 08/04/2025

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER : ALVIN

SEXE : ☒ M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur B

Signature Compagnie & Cachet

NATIONAL

République Démocratique du Congo
 RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



I.D.E.F.
GO-PASS

N° 584782 /3447/24/N

VALEUR : \$ 10

VOL N° : DATE : 08/04/2025

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER : ALVIN

SEXE : ☒ M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur B

Signature Compagnie & Cachet

NATIONAL

Boarding PASS

2304238449

07/04/2025 11:29:46

ALVIN/MAMBELEMAKOMR

BU1613 07APR25

2/30

44K

Seq : 12

AY FIH-FBM

ZONE OD

07 AVR. 2025